



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/28
9 mars 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2005

PROPOSITION DE PROJET: REPUBLIQUE DOMINICAINE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds multilatéral sur la proposition de proposition de projet suivante:

Élimination

- Plan national d'élimination finale des substances du groupe I de l'annexe A: programme annuel de 2005 PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS REPUBLIQUE DOMINICAINE

TITRE DU PROJET **AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

Plan national d'élimination finale des substances de l'Annexe A (Groupe I)	PNUD
----------------------------------------------------------------------------	------

TITRES DES SOUS-PROJETS

a) Programme d'autorisation	PNUD
b) Programme du secteur des climatiseurs d'automobile	PNUD
c) Programme du secteur de la réfrigération domestique	PNUD
d) Programme du secteur de la réfrigération commerciale	PNUD
e) Programme de surveillance	PNUD

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	Comisión Gubernamental del Ozono – Secretaría del Ambiente
---------------------------------------------	------------------------------------------------------------

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO, 2003, au mois d'octobre 2004)**

CFC-11	5,77	R502 (CFC-115 et HCFC-22)	2,51
CFC-12	258,21		

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO, 2004, en date du 3 mars 2005)

SAO	Entretien de l'équipement de réf.	SAO	Entretien de l'équipement de réf.
CFC-11	6,71	CFC-114	4,18
CFC-12	301,14	CFC-115	312,03

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	381
----------------------------------------------------------------------------	-----

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total: 1 711 610 \$US -Élimination totale: 311,20 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	539,80	269,90	269,90	81,00	81,00	81,00	0,00	n.a.
	Consommation annuelle maximale admissible	311,20	269,90	252,00	81,00	81,00	53,00	0,00	n.a.
	Élimination grâce aux projets en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Élimination nouvellement ciblée	41,30	17,90	171,00	0,00	28,00	53,00	0,00	311,20
	Élimination non financée	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER		41,30	17,90	171,00	0,00	28,00	53,00	0,00	311,20
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts du projet dans la proposition originale (\$US)									1 711 610
Coûts finaux du projet (\$US) :									
Financement pour l'agence principale PNUD		0	500 000	400 000	400 000	211 610	200 000	0	1 711 610
Financement total du projet									
Coûts d'appui finaux (\$US)									
Coûts d'appui pour l'agence principale PNUD		0	37 500	30 000	30 000	15 870	15 000	0	128 370
Total des coûts d'appui		0	37 500	30 000	30 000	15 870	15 000	0	128 370
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		0	537 500	430 000	430 000	227 470	215 000	0	1 839 970
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)									5,5

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation en principe de l'élimination complète des SAO, du financement complet du projet et de tous les coûts d'appui, et approbation du financement de la première tranche (2005) comme indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation globale aux coûts indiqués ci-dessus
--------------------------------------	---------------------------------------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Par l'intermédiaire du PNUD, le Gouvernement de la République dominicaine a présenté aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 45^e Réunion, un plan d'élimination finale. La mise en œuvre de ce plan conduira à l'élimination de la consommation restante (311,2 tonnes PAO) de substances appartenant au groupe I (CFC) de l'annexe A qui représente la consommation prévue en 2004, conformément au contingent d'importation de CFC fixé par l'unité nationale d'ozone. Le niveau de financement demandé pour la mise en œuvre de ce plan s'élève à 1 711 600 \$US (coûts d'appui à l'agence d'exécution non compris).

Consommation de SAO

2. Les objectifs de consommation de CFC pour se conformer aux exigences du Protocole de Montréal pour la période 2005 – 2010 en République dominicaine sont les suivants:

Limites de consommation (en tonnes PAO)	CFC
Consommation de référence	539,8
2005	269,9
2007	81,0
Consommation non financée sélectionnée en vertu de la décision 35/57 (Option 2)	381,0

3. Pour 2003, le Gouvernement de la République dominicaine a déclaré aux secrétariats du Fonds et de l'Ozone une consommation totale de CFC de 266,5 tonnes PAO, utilisés exclusivement dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. Aucune consommation de CTC, de TCA ou de halon n'a été déclarée pour 2003.

4. L'historique de la consommation de CFC, TCA et CTC en République dominicaine est présenté dans le tableau ci-dessous:

SAO	Référence tonnes PAO	1998 Tonnes PAO	1999 Tonnes PAO	2000 Tonnes PAO	2001 Tonnes PAO	2002 Tonnes PAO	2003 Tonnes PAO	2004 Tonnes PAO
CFC	539,8	311,4	752,1	398,8	485,8	329,76	268,16	311,2
CTC	29,0	37,4	30,8	18,7	0,0	0,0	0,0	0
TCA	3,6	4,7	3,7	2,4	2,4	0,0	0,0	0

5. La consommation de 311,2 tonnes PAO de 2004 est basée sur les données d'importation rassemblées par les Douanes en République dominicaine et vérifiées par le PNUD. Ces mêmes données seront communiquées au Secrétariat de l'Ozone à titre officiel à une date ultérieure. Les données de consommation de 2004 ont été présentées au Secrétariat du Fonds dans le contexte du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de la République dominicaine.

Projets d'élimination de SAO approuvés par le Comité exécutif

6. A ce jour, le Comité exécutif a approuvé 35 projets et activités de la République dominicaine au coût total de 4 195 294 \$US, en vue de l'élimination de 350 tonnes PAO de SAO.

Parmi les 35 projets approuvés, 23 projets qui représentent une réduction directe de 206 tonnes PAO ont été achevés. Cette réduction de la consommation de SAO grâce aux projets exécutés dans les secteurs des aérosols, des mousses, de la réfrigération et de la fabrication a permis au pays de se conformer à l'élimination totale en 1999 et l'a aidé à satisfaire à l'obligation de réduction de 2005.

7. Dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, sept projets de démonstration et d'investissement, dont un plan de gestion des frigorigènes comportant des éléments de récupération et de recyclage, de formation et de surveillance, ont été approuvés et menés à bonne fin, conduisant à une réduction de la consommation de CFC dans le secteur. Des projets destinés à surveiller la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes et de former des agents des douanes sont encore en cours d'exécution.

Réglementation des SAO

8. Le Gouvernement de la République dominicaine a adopté des politiques réglementant l'utilisation et l'élimination finale des CFC dans le pays. Les mesures réglementaires et législatives suivantes ont été adoptées par le Gouvernement:

- a) Le Bureau de l'ozone a institué une procédure efficace d'examen et d'approbation des propositions de projet qui sont soumises au Fonds multilatéral pour financement. Toute entreprise recherchant un financement doit contacter le Programme de l'ozone et démontrer qu'elle est résolue à éliminer l'utilisation des SAO. Elle est également tenue de fournir des documents et certifications juridiquement contraignants pour établir son admissibilité au financement, sa consommation de CFC et sa viabilité financière.
- b) Les importations et exportations de toutes les substances de l'annexe A et de l'annexe B sont réglementées par la délivrance de permis d'importation;
- c) Création du programme national de certification de la réfrigération pour la mise en place et l'application effective du système d'autorisation;
- d) Interdiction de l'importation de produits consommateurs de SAO, tel que des climatiseurs, réfrigérateurs, automobiles, etc.;
- e) Identification et enregistrement des importateurs de SAO;
- f) L'interdiction est étendue aux unités existantes à base de SAO;
- g) Mise en place d'un système d'autorisation assorti d'un formulaire d'enregistrement d'importation/exportation de SAO et d'un système de contingents délivré par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement. Aux termes du système d'autorisation, tout importateur doit faire une demande de permis en utilisant des formules officielles d'enregistrement. Un permis est accordé à l'importateur si les résultats de la vérification qui s'ensuit sont positifs et si l'importateur accepte de se conformer aux règlements destinés à réduire les importations admissibles. Cadrant

avec le programme d'enregistrement, le gouvernement a déjà initié une réduction graduelle des importations autorisées en République dominicaine et de nouvelles réductions entreront en vigueur chaque année;

- h) Enregistrement obligatoire auprès des autorités désignées;
- i) Enregistrement obligatoire des importateurs auprès des autorités désignées;
- j) Toute personne qui utilise, importe, vend, entrepose, récupère ou détruit des SAO doit maintenir des archives et établir des rapports conformément au règlement; et
- k) Toute entité ayant reçu une aide financière d'une organisation internationale ou du Gouvernement de la République dominicaine doit maintenir des archives et établir des rapports conformément au règlement.

9. Le système d'autorisation réglementant les importations des frigorigènes CFC-11 et CFC-12 se déroule bien. Au cours des trois dernières années, les importations de ces frigorigènes ont baissé au-dessous du niveau de référence fixé par le Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

10. Une étude menée en 2003 a révélé que la majorité de la consommation nationale de CFC se produit dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, notamment dans le secteur de la réfrigération domestique, dans l'industrie alimentaire de détail, d'autres secteurs de la réfrigération commerciale, la climatisation d'automobile et les refroidisseurs de bâtiments commerciaux.

11. La ventilation de la consommation par sous-secteur est reproduite dans le tableau ci-dessous:

SOUS-SECTEUR	% DE LA CONSOMMATION TOTALE	CONSOMMATION TOTALE EN TONNES PAO 2003
Entretien – général	100%	268.16
Domestique	8	21.79
climatiseurs d'automobile	31	83.46
Commercial	33	88.83
Industriel	5	15.07
CFC-11 utilisés dans l'entretien	5	13.41
Hôtels	7	18.77
Appareils à glaçons	6	16.09
Bureaux gouvernementaux	4	10.73
Total	100%	268.16*

* La consommation de 2004 dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération est de 311,2 tonnes PAO. La nouvelle ventilation par sous-secteur n'est pas encore disponible.

12. Réfrigération domestique. On compte environ 1,2 million de réfrigérateurs domestiques dans le pays, dont 635 000 à base de frigorigène CFC-12 et le reste à base de HFC-134a. Leur volume moyen est de 10 à 15 de pieds cubes. Les réfrigérateurs domestiques ont une vie inférieure à 20 ans et nécessitent un entretien majeur environ tous les 7 à 10 ans. Il convient de noter cependant que, dans certains cas, les réparations sont faites par des techniciens qui rechargent l'appareil sans se préoccuper de réparer les fuites. Les travaux d'entretien des réfrigérateurs domestiques sont effectués par environ 1 000 d'ateliers d'entretien grands et moyens ainsi que par des ateliers du secteur informel (2 000 petits ateliers d'entretien et des techniciens individuels).

13. Industrie alimentaire de détail dans le secteur de la réfrigération a progressé dans une certaine mesure en se convertissant à la une technologie sans CFC, mais, à ce jour, la conformité à l'interdiction de technologie et de matériel à base de CFC représente son principal accomplissement. Plusieurs supermarchés ont été construits depuis la fin des années 90 et ces récents projets ont eu recours à des substituts sans CFC pour leurs systèmes de réfrigération, principalement le R-404. Malgré tout, un grand nombre d'entre eux continuent à utiliser des systèmes de refroidissement à base de CFC. L'industrie alimentaire de détail comprend une grande diversité de points de vente dont la taille varie de supermarchés modernes relativement grands à des marchés de taille moyenne et un certain nombre de petites épiceries familiales.

14. Réfrigération dans le secteur de la pêche. On compte 12 à 15 entreprises privées dans ce sous-secteur. La majorité d'entre elles utilisent le HCFC-22 comme frigorigène et quelques unes utilisent l'ammoniac, le R-404 et le R-507. Ces entreprises exportent des produits surgelés et doivent utiliser des systèmes sans CFC afin de se conformer aux normes internationales et régionales. La consommation totale de SAO des entreprises qui utilisent des systèmes à base de CFC est inférieure à 0,1 tonne PAO.

15. Hôtels. Environ 400 hôtels en République dominicaine utilisent des systèmes de réfrigération à base de CFC, y compris des congélateurs-chambre et des chambres de refroidissement. La consommation totale de CFC dans ce secteur est estimée à 18,77 tonnes PAO.

16. Fabrication de glace et de crèmes glacées. On compte environ 60 fabricants de glace et trois fabricants de crèmes glacées en République dominicaine, qui utilisent une variété de systèmes de réfrigération, certains à base de CFC-12, R-502, HCFC-22, d'autres convertis aux frigorigènes suivants: ammoniac, R-507, HFC-134a et R-404.

17. Réfrigération des véhicules de transport. La République dominicaine compte 10 entreprises d'installation de systèmes d'isolation/réfrigération de camions et de conteneurs de transport. La majorité d'entre elles utilisent le HFC-134a comme frigorigène. Ces entreprises n'installent plus de systèmes à base de CFC et encouragent la conversion des anciens systèmes à l'HFC-134a.

18. Il convient de mentionner que, depuis 1999, l'utilisation du frigorigène R-502 a considérablement baissé, alors que l'utilisation des frigorigènes R-404, R-404a et R-507 a augmenté dans les applications industrielles (grands supermarchés, hypermarchés, centres

commerciaux, entreposage réfrigéré et autres). A l'heure actuelle, la consommation de CFC-115 compris dans le R-502 est de 3,3 tonnes.

19. On estime à 400 le nombre d'ateliers d'entretien de climatiseurs, qui maintiennent les refroidisseurs de bâtiment et les systèmes de climatisation domestiques. La technologie utilisée dans la climatisation domestique et de petit bâtiment est basée sur le frigorigène HCFC-22, y compris les climatiseurs à deux blocs et certains systèmes de climatisation centrale.

20. En 2000, la République dominicaine a cessé d'importer des appareils/systèmes contenant des CFC, y compris des véhicules neufs ou d'occasion équipés de climatiseurs d'automobile à base de CFC-12. Par conséquent, le stock existant de climatiseurs d'automobile à base de CFC-1 devrait diminuer au cours de prochaines années à un rythme basé sur les pratiques normales de réparation dans le pays. Typiquement, les automobiles sont gardées 10 à 12 ans, mais en raison des conditions économiques récentes, les propriétaires de voitures plus vieilles retardent leur remplacement et il reste donc encore un grand nombre de climatiseurs d'automobile à base de CFC dans le pays. Le projet de démonstration des climatiseurs d'automobile réalisé à Saint-Domingue a démontré qu'il était possible de recycler les climatiseurs d'automobile en République dominicaine et cette expérience pouvait être étendue à un marché plus large. Le pays compte environ 130 ateliers d'entretien de climatiseurs d'automobile dans les secteurs privé et public. Ces ateliers pourraient contribuer à l'élément de recyclage des climatiseurs d'automobile.

21. Bien qu'il existe encore un certain nombre de grands bâtiments qui continuent à utiliser des systèmes de réfrigération à base de HCFC ou de CFC, la majorité d'entre eux utilisent le HCFC. Dans l'ensemble, ils utilisent tous des climatiseurs à base de HCFC-22 haute pression, et seul l'un d'entre eux utilise un système centrifuge à base de CFC-11, qui n'est pas inclus dans le programme d'élimination.

22. Le nombre de techniciens dans le secteur de l'entretien de tous types de systèmes de réfrigération est estimé à 4 000, avec différents niveaux de compétences et connaissances techniques. L'assistance, notamment la formation, la fourniture d'équipement d'entretien et de soutien technique ciblera d'abord les ateliers d'entretien qui utilisent des quantités non négligeables de frigorigènes à base de CFC.

23. Les prix courants des frigorigènes par kg sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

Produit	Prix actuel en \$US/kg	Tendance
CFC-12	2,90	hausse
CFC-11	2,70	hausse
HFC-134-a	2,90	hausse
R-502	10,00	hausse
HCFC-22	1,70	hausse
R-409A	8,00	baisse
HCFC-141-b	4,50	hausse

24. Dans le secteur des solvants, l'étude n'a révélé aucune utilisation, bien qu'il y ait eu une certaine consommation de solvants à base de SAO par le passé, ce qui indique que les solvants à base de SAO ont été éliminés en République dominicaine. Toutefois, bien qu'il n'ait aucune utilisation apparente de SAO, le chiffre d'affaires typique des petites entreprises pourrait conduire à une réintroduction progressive de solvants à base de SAO, si des efforts périodiques ne sont pas entrepris pour raviver l'intérêt du secteur et prévenir cette réintroduction.

Stratégie d'élimination

25. Le Gouvernement de la République dominicaine s'est fixé l'objectif de réaliser l'élimination complète des SAO dans le secteur de la réfrigération et d'autres secteurs d'ici le 1^{er} janvier 2010. Cet objectif sera réalisé grâce à des projets d'investissement, autres projets, une assistance technique, des instruments juridiques et des activités de renforcement des capacités. La stratégie nationale d'élimination des CFC repose sur les mesures suivantes:

- a) L'utilisation de technologies et de produits chimiques de substitution, principalement le HFC-134 et certains frigorigènes/mélanges de substitution pour prolonger la vie des appareils à usage domestique et remplacer le CFC-12;
- b) S'attacher davantage à réduire les importations de SAO;
- c) Promotion de la récupération et du recyclage des CFC dans certains secteurs de la réfrigération et de la climatisation;
- d) Amélioration de la réparation et de la détection des fuites en vue de réduire l'utilisation des CFC et prolonger la vie de l'équipement existant;
- e) Formation additionnelle des techniciens, y compris un programme de certification; et
- f) Fourniture d'une assistance technique afin de favoriser les actions de sensibilisation, de politique et de réglementation.

Portée du projet

26. Le Plan d'élimination finale comportera les éléments suivants:

- a) Formation supplémentaire conduisant à un diplôme à l'intention des techniciens, y compris le programme de certification;
- b) Programme supplémentaire de recyclage et de conversion pour le secteur des climatiseurs d'automobile, de la réfrigération des petits supermarchés, et pour la continuité du programme de récupération et de recyclage des climatiseurs d'automobile;
- c) Emploi de mélanges de substitution et formation dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération afin de prolonger la vie des réfrigérateurs domestiques plus anciens de manière rentable tout en éliminant rapidement

l'utilisation des CFC dans ce secteur;

- d) Programme de conversion pour tout le secteur de la réfrigération commerciale et poursuite du programme de récupération et de recyclage existant;
- e) Programme de conversion pour les programmes de récupération et de recyclage existants;
- f) Amélioration des compétences des techniciens en matière de réparation/détection de fuites, afin de réduire l'utilisation des CFC et prolonger la vie de l'équipement existant;
- g) Autre assistance technique (mesures de politique et mesures législatives);
- h) Gestion locale du projet pour assurer la mise en œuvre et la surveillance; et
- i) Fourniture d'une assistance technique pour promouvoir la sensibilisation des secteurs gouvernementaux directement impliqués et des importateurs de SAO, et pour encourager la prise de mesures politiques et réglementaires destinées au secteur informel.

27. Une description détaillée des activités proposée pour chaque sous-secteur ainsi que leurs budgets respectifs sont présentés dans la proposition.

Mise en œuvre et gestion

28. Le PNUD sera responsable de la gestion globale du plan d'élimination finale, avec l'assistance du Gouvernement de la République dominicaine. Le Bureau de l'ozone sera chargé de surveiller la mise en œuvre du plan. La Commission nationale de l'ozone (COGO) assurera le suivi de la promulgation et application effective des politiques et de la législation, et collaborera avec le PNUD dans l'élaboration des programmes annuels de mise en œuvre et la préparation des rapports périodiques à soumettre au Comité exécutif. Un consultant local sera recruté pour l'exécution du projet, l'assistance technique, la formation et le suivi afin de garantir la qualité de l'exécution de tous les aspects du projet nécessaire pour réaliser les produits escomptés.

Coût du Plan d'élimination finale des CFC

29. Le coût total du plan d'élimination finale est de 1 711 600 \$US. La ventilation du budget global et les décaissements sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport coût/efficacité de la proposition de projet est calculé à 5,5 \$US/kg PAO sur la base de l'impact prévu de l'élimination de 311,2 tonnes PAO, qui est légèrement inférieure au contingent d'importation fixé pour l'année 2004.

Activité	Budget (\$US)
Programme d'autorisation pour 2 000 techniciens	300 000
Programme du secteur des climatiseurs d'automobile	369 500
Programme du secteur de la réfrigération domestique	486 000
Programme du secteur de la réfrigération commerciale	312 500
Programme d'assistance technique et de sensibilisation dans le secteur des solvants	88 000
Unité de surveillance	155 600
TOTAL	1 711 600

30. La proposition de projet comprend un projet d'accord et le programme annuel de mise en œuvre pour la première année, 2005. La stratégie d'élimination de 2005 sera basée principalement sur une technologie de substitution appropriée, disponible dans le commerce pour les divers sous-secteurs de la réfrigération et de la climatisation qui continuent à utiliser les CFC. Bien que le démarrage de toutes les activités du plan soient prévu en 2005, certaines activités particulières auront un impact immédiat, garantissant ainsi que le niveau des importations en 2005 ne dépassera pas 269,9 tonnes PAO, et préparant le terrain pour la réalisation d'un niveau d'importation de 252 tonnes PAO d'ici janvier 2006. Ces mesures d'élimination immédiate visent à établir un partenariat fructueux avec la Direction des Douanes pour se conformer au contingent d'importation et avec les importateurs et distributeurs, afin d'assurer la présence de substituts sur le marché et de fournir aux techniciens du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération des mélanges et des frigorigènes directs de substitution. Les activités proposées débiteront dès l'approbation du projet et auront un impact d'élimination de 59,20 tonnes PAO. Un financement de 500 000 \$US est demandé à titre de première tranche du programme annuel de mise en œuvre de 2005.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

31. Le PNUD a présenté la proposition de projet au nom de la République dominicaine pour premier examen par le Comité exécutif à sa 43^e Réunion. A la suite de son examen par le Secrétariat, il a été convenu que la proposition nécessitait davantage de travail et celle-ci a été retirée et présentée à nouveau à la 44^e Réunion. C'est alors que le Secrétariat a discuté du point de départ et de l'impact de la proposition avec le PNUD. La proposition a utilisé le contingent d'importation de 2004 pour déterminer le point de départ du calendrier de réduction au lieu des données des données concrètes de 2003 disponibles à ce moment. Le Secrétariat a appelé l'attention du PNUD sur le fait que la dernière consommation de SAO en date avait été appliquée pour déterminer les calendriers de réduction des SAO et calculer le rapport coût/efficacité dans les plans sectoriels et les plans nationaux d'élimination des SAO récemment approuvés par le Comité exécutif. Le Secrétariat a recommandé que les dernières données de consommation de CFC de 2003 soient utilisées comme point de départ pour la première année de mise en œuvre du programme, pour le projet d'accord et pour calculer le rapport coût/efficacité. A la demande du Gouvernement de la République dominicaine, la proposition de projet a été retirée et représentée

pour examen à la 45^e Réunion. Elle fait état de la consommation de 2004 qui a été établie au niveau de 311,2 tonnes PAO sur la base des données d'importation recueillies par les douanes en République dominicaine et vérifiées par le PNUD. Le 3 mars 2005, le Gouvernement de la République dominicaine a présenté au Secrétariat du Fonds son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays qui comprend les données de consommation de SAO de 2004. Les données seront communiquées à titre officiel à une date ultérieure.

32. Le Secrétariat du Fonds a indiqué au PNUD que la conversion proposée de 1 800 climatiseurs d'automobile au coût de 180 000 \$US ne couvrirait que 1,8% du nombre total de véhicules privés et commerciaux équipés de climatiseurs d'automobile. L'impact potentiel de ces activités pourrait se limiter à l'élimination de 1,08 tonnes PAO seulement, avec un rapport coût/efficacité de 166\$US/kg. Le Secrétariat du Fonds a recommandé que le PNUD mette l'accent sur des activités plus efficaces proposées dans le Plan d'élimination finale, notamment la fourniture d'équipement d'entretien aux techniciens et la formation aux meilleures pratiques d'entretien.

33. Le Secrétariat a constaté que, compte tenu du prix courant des frigorigènes à base de CFC et des substituts, le programme d'incitation proposé pour la conversion des appareils et systèmes de réfrigération à des frigorigènes directs ne serait peut-être pas viable. Il a conseillé au PNUD de surveiller de très près l'évolution du marché.

34. Lors de son examen du programme de récupération et de recyclage, le Secrétariat a appelé l'attention du PNUD sur les dispositions de la décision 41/100 qui exige, lors de l'élaboration du projet, l'établissement d'une évaluation plus sûre de la demande éventuelle de matériel de récupération et de recyclage; la fourniture d'équipement au pays uniquement contre des commandes fermes; et la fourniture, livraison et distribution de l'équipement en plusieurs stades, après avoir vérifié l'utilisation de l'équipement livré et vérifié la demande future.

35. Le Secrétariat a signalé au PNUD que le coût unitaire du matériel de récupération et de recyclage utilisé pour calculer le budget était élevé.

36. Le PNUD a précisé que les propriétaires d'automobiles dans le secteur des climatiseurs d'automobile prendraient à leur charge un pourcentage des frais de conversion, améliorant par là le rapport coût/efficacité. Une approche progressive serait adoptée pour la fourniture du matériel de récupération et de recyclage et l'évolution du marché serait surveillée constamment au cours de la mise en œuvre du programme d'incitation à la conversion, afin d'en garantir la viabilité. Le PNUD a convenu de réduire le coût unitaire des machines de récupération et de recyclage.

37. Le Secrétariat et le PNUD ont examiné le coût d'accroissement de la proposition de projet et décidé d'octroyer un financement de 1 711 610 \$US, y compris une allocation de 155 600 pour l'unité de surveillance du projet. Le rapport coût/efficacité de la proposition est de 5,5 \$US.

38. Le projet d'accord entre le Gouvernement de la République dominicaine et le Comité exécutif pour l'élimination totale des substances de l'annexe A (groupe I) et le programme annuel de mise en œuvre de 2005 sont présentés dans l'annexe I du présent document.

RECOMMANDATION

39. Le Secrétariat du Fonds multilatéral a recommandé l'approbation globale des projets au niveau de financement indiqué ci-dessous. Le Comité exécutif pourra souhaiter ce qui suit:

- a) Approuver en principe le plan d'élimination finale des CFC de la République dominicaine à un niveau total de financement de 1 711 600 \$US plus des coûts d'appui de 128 370 \$US consentis au PNUD;
- b) Approuver le projet d'accord entre le Gouvernement de la République dominicaine et le Comité exécutif qui figure à l'annexe I du présent document; et

Approuver le financement de la première tranche du plan d'élimination au montant de 500 000 \$US, plus des coûts d'appui de 37 500 \$US consentis au PNUD.

ANNEXE I**PROJET D'ACCORD ENTRE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL EN VUE D'ÉLIMINER LES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE**

1. Cet accord représente l'entente conclue entre la République dominicaine (le « pays ») et le Comité exécutif pour l'élimination totale d'ici 2010 de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'appendice 1-A (« Substances »), en conformité avec les calendriers du Protocole.
2. Le pays convient d'éliminer l'usage réglementé des substances conformément aux objectifs annuels d'élimination indiqués dans l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») et dans le présent accord. Les objectifs annuels d'élimination devront correspondre, au moins, au calendrier des réductions prescrites en vertu du Protocole de Montréal. Le pays convient que s'il accepte le présent accord et que le Comité exécutif s'acquitte de ses obligations de financement décrites au paragraphe 3, le pays ne pourra présenter aucune autre demande de financement ni recevoir d'autre financement du Fonds multilatéral en rapport avec ces substances.
3. Le Comité exécutif convient, en principe, d'accorder au pays le financement indiqué à la ligne 8 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») si le pays se conforme aux paragraphes suivants concernant ses obligations précisées dans le présent accord. Le Comité exécutif accordera, en principe, ce financement aux réunions du Comité exécutif précisées à l'appendice 3-A (« Calendrier de financement approuvé »).
4. Le pays respectera les limites de consommation pour chaque substance indiquée dans l'appendice 2-A. Il permettra aussi une vérification indépendante, par l'agence d'exécution pertinente, de la réalisation de ces limites de consommation, comme indiqué au paragraphe 9 du présent accord.
5. Le Comité exécutif n'accordera le financement prévu au calendrier de financement approuvé que si le pays satisfait aux conditions suivantes au moins 60 jours avant la réunion visée du Comité exécutif indiquée au calendrier de financement approuvé :
 - a) Le pays a atteint son objectif pour l'année visée;
 - b) L'atteinte de l'objectif a fait l'objet d'une vérification indépendante aux termes du paragraphe 9;
 - c) Le pays a essentiellement concrétisé toutes les mesures indiquées dans le dernier programme annuel de mise en œuvre;
 - d) Le pays a présenté un programme annuel de mise en œuvre selon le modèle de l'appendice 4-A (« Modèle de présentation des programmes annuels de mise en œuvre ») pour l'année pour laquelle le financement est demandé, et il a reçu l'aval du Comité exécutif à cet effet.

6. Le pays exercera une surveillance rigoureuse de ses activités dans le cadre du présent accord. Les institutions mentionnées à l'appendice 5-A (« Organismes de surveillance et rôles ») assureront le suivi et présenteront des rapports de cette surveillance en ce qui a trait aux rôles et aux responsabilités indiqués à l'appendice 5-A. Cette surveillance fera aussi l'objet d'une vérification indépendante aux termes du paragraphe 9.

7. Bien que le financement ait été déterminé sur la base des estimations des besoins du pays dans le but de respecter ses obligations en vertu du présent accord, le Comité exécutif accepte que le pays utilise le financement accordé à d'autres fins, pouvant démontrer que l'élimination se fera ainsi de manière plus ordonnée tout en respectant le présent accord, que cet emploi des fonds ait été envisagé ou non lors de la détermination du montant du financement accordé en vertu du présent accord. Toute modification à l'utilisation du financement doit toutefois être documentée à l'avance dans le programme annuel de mise en oeuvre du pays, entérinée par le Comité exécutif aux termes du sous-alinéa 5 d), et être assujettie à une vérification indépendante aux termes du paragraphe 9.

8. Une attention particulière devra être apportée à l'exécution des activités du sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération :

- a) Le pays utiliserait la souplesse disponible en vertu de cet accord pour aborder les besoins particuliers pouvant survenir pendant la mise en oeuvre du projet.
- b) Le programme de récupération et de recyclage du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération serait mis en oeuvre par étape afin que les ressources restantes puissent être réaffectées à d'autres activités d'élimination, comme la formation supplémentaire ou l'acquisition d'outils d'entretien, si les résultats proposés ne se concrétisaient pas, et il serait étroitement surveillé conformément à l'appendice 5-A du présent accord.

9. Le pays convient d'assumer la responsabilité globale de la gestion et de la mise en oeuvre du présent accord et de toutes les activités qu'il entreprend ou qui sont entreprises en son nom afin de remplir ses obligations en vertu de cet accord. Le PNUD a convenu d'être l'agence d'exécution principale (« agence principale ») pour tout ce qui a trait aux activités du pays en vertu de cet accord. L'agence d'exécution principale sera responsable de l'exécution des activités indiquées à l'appendice 6-A, dont la vérification indépendante. Le pays consent aussi aux évaluations périodiques, lesquelles seront effectuées en vertu des programmes de travail de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif convient, en principe, de verser à l'agence d'exécution principale les honoraires indiqués à la ligne 7 de l'appendice 2-A.

10. Si, pour quelque raison que ce soit, le pays ne respecte pas les objectifs d'élimination des substances indiquées à l'appendice 1-A ou ne se conforme pas au présent accord, le pays convient alors qu'il n'aura pas droit au financement prévu au calendrier de financement approuvé. Le financement sera restauré, au gré du Comité exécutif, conformément à un calendrier de financement approuvé révisé déterminé par le Comité exécutif, après que le pays ait démontré qu'il a rempli toutes les obligations qu'il avait à remplir avant de recevoir la prochaine tranche du financement selon le calendrier de financement approuvé. Le pays

reconnait que le Comité exécutif peut réduire le montant du financement des montants indiqués à l'appendice 7-A pour chaque tonne PAO du montant dépassant la limite de consommation totale maximale admissible de CFC (appendice 2-A) au cours d'une même année.

11. Les éléments du financement faisant partie du présent accord ne seront pas modifiés par toute décision future du Comité exécutif qui pourrait avoir une incidence sur le financement de quelque autre projet de consommation sectorielle ou sur toute autre activité connexe au pays.

12. Le pays se soumettra à toute demande raisonnable du Comité exécutif ainsi que de l'agence d'exécution principale visant à faciliter la mise en oeuvre du présent accord. En particulier, il donnera à l'agence d'exécution principale accès aux renseignements nécessaires pour vérifier la conformité à cet accord.

13. Tous les accords indiqués dans le présent accord sont conclus uniquement dans le contexte du Protocole de Montréal et selon les particularités mises de l'avant dans le présent accord. Sauf indication contraire dans les présentes, tous les termes employés dans le présent accord ont la signification qui leur est attribuée dans le Protocole.

APPENDICE 1-A SUBSTANCES

1. Les substances appauvrissant la couche d'ozone à éliminer en vertu de l'accord sont les suivantes.

Annexe	Groupe	Produit chimique
A	I	CFC 11, CFC 12, CFC 113, CFC 114 et CFC 115

APPENDICE 2-A OBJECTIFS ET FINANCEMENT

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Calendrier de réduction du Protocole de Montréal	539,80	269,90	269,90	81,00	81,00	81,00	0,00	n,a.
1. Consommation maximale totale admissible de CFC (tonnes PAO)	311,20	269,90	252,00	81,00	81,00	53,00	0,00	n,a.
2. Réduction dans le cadre de projets en cours (tonnes PAO)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Nouvelles réductions en vertu du plan (tonnes PAO)	41,30	17,90	171,00	0,00	28,00	53,00	0,00	311,20
4. Réductions non financées (tonnes PAO)	0	0	0	0	0	0	0	0
5. Réduction totale annuelle des substances de l'annexe A (groupe I) (tonnes PAO)	41,30	17,90	171,00	0,00	28,00	53,00	0,00	311,20
6. Financement consenti à l'agence principale (\$US)	0	500 000	400 000	400 000	211 600	200 000	0	1 711 600
7. Coûts d'appui à l'agence principale (\$US)	0	37 500	30 000	30 000	15 870	15 000	0	128 370
8. Financement total convenu (\$US)	0	500 000	400 000	400 000	211 600	200 000	0	1 711 600
9. Total des coûts d'appui (\$US)	0	37 500	30 000	30 000	15 870	15 000	0	128 370
10. Subvention totale convenue par tranche (\$US)	0	537 500	430 000	430 000	227 470	215 000	0	1 839 970

APPENDICE 3-A CALENDRIER DE FINANCEMENT APPROUVÉ

1. Le financement autre que les versements en 2005 sera évalué pour approbation à la première réunion de l'année visée par le plan annuel de mise en oeuvre.

APPENDICE 4-A MODÈLE DE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES ANNUELS DE MISE EN OEUVRE

1. **Données** -----
- Pays -----
- Année du plan -----
- Nombre d'années achevées -----
- Nombre d'années restant en vertu du plan -----
- Objectif de consommation de SAO de l'année précédente -----
- Objectif de consommation de SAO de l'année du plan -----
- Niveau de financement demandé -----
- Agence d'exécution principale -----
- Agence(s) de coopération -----

2. **Objectifs**

Objectif :				
Indicateurs		Année précédente	Année du plan	Réduction
Offre de SAO	Importation			
	Production*			
	Total (1)			
Demande de SAO	Fabrication			
	Entretien			
	Réserves			
	Total (2)			

* Pour les pays producteurs de SAO

3. Mesures prises par l'industrie

Secteur	Consommation, année précédente (1)	Consommation, année du plan (2)	Réduction, année du plan (1)-(2)	Nombre de projets achevés	Nombre d'activités liées à l'entretien	Élimination de SAO (en tonnes de PAO)
Fabrication						
Aérosols						
Mousses						
Réfrigération						
Solvants						
Autres						
Total partiel						
Entretien						
Réfrigération						
Total partiel						
TOTAL						

4. Assistance technique

Activité proposée : _____

Objectif : _____

Groupe cible : _____

Incidences : _____

5. Mesures gouvernementales

Politique/activité au programme	Calendrier de mise en oeuvre
Type de politique de réglementation sur l'importation de SAO : entretien, etc.	
Sensibilisation du public	
Autres	

6. Budget annuel

Activité	Dépenses prévues (\$US)
TOTAL	

7. Frais d'administration

APPENDICE 5-A ORGANISMES DE SURVEILLANCE ET RÔLES

1. Toutes les activités de surveillance seront coordonnées et gérées par "l'Assistance technique pour la mise en œuvre et la surveillance" du projet, comprise dans le Plan d'élimination finale. Les activités de surveillance mêmes seront déléguées à la Commission nationale de l'ozone, COGO, du Ministère de l'environnement, et ces activités seront développées par un personnel recruté à cette fin.

2. Le programme de surveillance reposera sur les trois éléments suivants: 1) des formules bien conçues pour le recueil, l'évaluation et la communication des données, 2) un programme de visites régulières de surveillance, et 3) vérification appropriée par recoupement des informations provenant de sources différentes.

Vérification et rapports

3. Les résultats des différents éléments du plan d'élimination finale et des activités de surveillance feront l'objet d'une vérification indépendante par un organisme externe. Le Gouvernement et l'organisme indépendant établiront conjointement les procédures de vérification dans le cadre de la phase de conception du programme de surveillance.

Institution responsable de la vérification

4. Le Gouvernement de la République dominicaine souhaite charger le PNUD d'organiser la vérification indépendante des objectifs du plan d'élimination finale et des résultats des activités de surveillance.

Fréquence de la vérification et des rapports

5. Les rapports de surveillance seront établis et vérifiés chaque année, avant la première réunion du Comité exécutif. Ces rapports fourniront les informations nécessaires à l'établissement des rapports annuels de mise en œuvre exigés par le Comité exécutif.

APPENDICE 6-A RÔLE DE L'AGENCE D'EXÉCUTION PRINCIPALE

1. L'agence d'exécution principale sera responsable des activités suivantes précisées dans le document du projet :

- a) S'assurer du rendement et de la vérification financière conformément au présent accord et à ses procédures internes et exigences précisées dans le plan d'élimination du pays.
- b) Fournir au Comité exécutif la vérification que les objectifs ont été atteints et que les activités annuelles connexes ont été réalisées comme indiqué dans le programme annuel de mise en œuvre.

- c) Aider le pays à préparer le programme annuel de mise en œuvre.
- d) S'assurer que les réalisations des programmes annuels de mise en œuvre précédents se répercutent sur les futurs programmes annuels de mise en œuvre.
- e) Présenter un rapport sur la mise en œuvre du programme annuel de mise en œuvre de l'année précédente et préparer le programme annuel de mise en œuvre de la présente année aux fins de présentation au Comité exécutif.
- f) S'assurer que les analyses techniques entreprises par l'agence d'exécution principale sont effectuées par les spécialistes techniques appropriés.
- g) Exécuter les missions de supervision requises.
- h) S'assurer qu'il existe un mécanisme de fonctionnement permettant la mise en œuvre transparente et efficace du programme annuel de mise en œuvre et la communication de données exactes.
- i) Vérifier pour le Comité exécutif que la consommation des substances a été éliminée conformément aux objectifs.
- j) S'assurer que les décaissements au pays sont effectués de manière efficace et dans les délais prévus.
- k) Fournir de l'assistance en matière de politique, de gestion et de soutien technique au besoin.

APPENDICE 7-A RÉDUCTION DU FINANCEMENT POUR NON-CONFORMITE

1. Conformément au paragraphe 10 de l'accord, le montant du financement accordé pourra être réduit de 10 000 \$US par tonne PAO de consommation non réduite au cours de l'année

ANNEX 1 - FIRST ANNUAL IMPLEMENTATION PROGRAMME (2005)

1. Data:

Country:	Dominican Republic
Years of plan:	2005
# Of years completed:	None
# Of years remaining under the plan:	6
Target CFC consumption of the preceding year:	NA (First Tranche)
Target CFC consumption of the year of plan:	41.30 reduction for 2004 17.90 reduction for 2005
Level of funding requested:	US\$ 500,000
Lead implementing agency:	UNDP
Co-operating agency(ies):	NA

2. CFC Targets (Annex A Group I Substances)

Target:		Year 2005		
Indicators		Preceding Year	Consumption expected 1 January 2006	Reduction during tranche period
Supply of ODS	Import	311.20	252.00	59.20
	Production*	0.00	0.00	0.00
	Total (1)	311.20	252.00	59.20
Demand of ODS	Manufacturing (4)	0.00	0.00	0.00
	Servicing (5)	311.20	252.00	59.20
	Stockpiling	0.00	0.00	0.00
	Total (2)	311.20	252.00	59.20

* For ODS-producing countries

3. Industry Action

Sector	CFC Consumption Preceding Year (1) 2005	CFC Consumption Year of Plan (2) 1 st Jan. 2006	Reduction within Two-Year period of the Plan (1)-(2)	Number of Projects Completed	Number of Servicing Related Activities	ODS Phase-Out (in ODP tonnes)
Manufacturing						
Aerosol	0.0	0.0	0.0	0		0.0
Foam	0.0	0.0	0.0	0		0.0
Refrigeration	0.0	0.0	0.0	0		0.0
Solvents	0.0	0.0	0.0	0		0.0
Other	0.0	0.0	0.0	0		0.0
Total	0.0	0.0	0.0	0		0.0
Servicing						
Refrigeration	311.20	252.00	59.20	0	4	59.20
Solvents	0.00	0.00	0.0	0	1	0.0
Total	311.20	252.00	59.20	0	5	59.20
GRAND TOTAL	311.20	252.00	59.20	0	5	59.20

4. Technical Assistance

Immediate phase out actions 2005:

The phase-out strategy for Dominican Republic will rely primarily on appropriate, commercially available, substitute technology for the various refrigeration and air conditioning sub-sectors that have been continuing to use CFCs. While all the activities programmed for the plan are expected to start in 2005, only some particular actions will have an immediate impact ensuring that the level of imports in 2005 will not be beyond 269.9 ODP tonnes, and preparing the ground for achieving a level of imports of 252 ODP tonnes by 1st January 2006. These immediate phase out actions are presented in bullet points as follows.

- Partnering with the Custom Department to comply with the quota: Ensuring compliance with the 2005 quota by improving the control and recording of imports at the entry points. Custom training will continue to ensure custom officers in the pre-selected entry points are prepared to work according to the licensing-quota system established. On the other hand, monthly review of the registered imports is going to be done by the NOU to ensure that classification of substances is correct, that imports are coming exclusively

from the licensed importers and that quotas are being respected. The monthly review will allow taking corrective measures on time when they are required, avoiding falling in non-compliance (this action is a component of the activity 4.2.3 *Domestic Refrigeration Programme*, presented in the strategy – Chapter 4).

- Partnering with importers and distributors to make substitutes available in the market: Meetings with the importers and distributors will be maintained on a regular basis in order to achieve commitments in the substitution of imports of CFC by blends and drop-in alternatives. In addition, importers and distributors will receive periodic training sessions, including sections addressed by manufactures of the blends and new equipments (at least three during the year) on alternatives available in the market for the different applications in refrigeration and air conditioning. These measures will also help comply with the established quota for 2005 (this action is a component of the activity 4.2.3 *Licensing Programme for 2000 Technicians*, presented in the strategy – Chapter 4).
- Ensuring use of substitute blends and drop in alternatives by technicians: Once the alternatives are available in the market, promoting its use will be done through the training programmed to technicians, especially for the domestic refrigeration servicing sub sector. This measure will extend in a cost effective fashion the life of older domestic refrigerators while rapidly eliminating use of CFCs in this sector. In addition to the training, awareness and technical material will be distributed in the stores where the technicians purchase the gas (partnership with importers and distributors mentioned above will help ensure this). But the most important action to ensure the use of the alternatives will be the financial support to technicians in the domestic and commercial subsectors to facilitate the use of blends and alternative refrigerants (this action corresponds to the incentive to purchase cylinders of alternative gases and is a component of the activities 4.2.3 *Domestic Refrigeration Programme*, and 4.2.4 *Commercial Refrigeration Programme*, presented in the strategy – Chapter 4).

Impact: The three actions described above, will start as soon as the project is approved and will have as impact the 59.20 ODP tonnes, in order to achieve a consumption level of 252 ODP tonnes for 1st January 2006.

Long term sustainability actions (first year):

The activities described above will lead to accelerated reduction of CFC imports in the short term, but by themselves will not ensure a sustainable Total Phase-Out. They require of complementary activities that, while they do not have immediate phase out impact, they are the ones that are going to ensure the sustainability of the project as they will reduce future dependence on CFCs. These activities are the tools and licensing of technicians, the recovery-recycling and retrofit in the MAC and commercial refrigeration sectors, and the establishing of a monitoring unit to asses the transition and apply lessons learned or variations when required.

Detailed 2005 workplan for the strategy including short term and long term actions:

The Chapter 4 of the TPOP presents a strategy composed of 6 main activities (Licensing of technicians, MAC project, domestic refrigeration project, commercial refrigeration project, technical assistance on solvents and Monitoring). A description of the expected first year achievements for these 6 main activities is presented now. This description includes short term actions and term sustainability actions:

4.1 Proposed Activity: Licensing of 2000 technicians

Objective: Supplemental qualification training of technicians, which will result in their certification. It will allow not only recognition of their capability, but also control the sub sectors in which they are permitted to operate, and will allow them to secure supplies of controlled substances and their substitutes for any subsector in which they are allowed to operate.

Target Group: 2000 technicians

Activities for 2005:

- Undertake necessary modifications to the importing regulations to start imports of substitutes, (one of the measures contemplated is to reduce to not more than five entry points authorized for CFCs imports in whole Country).
- Periodic meetings with importers and distributors to achieve commitments on the imports of alternatives.
- Training to importers and distributors on alternatives by application completed.
- Establishing a system to enforce licensing-quota system.
- Establishing the certification (or license system) for the technicians.
- Organization of meeting between alternatives manufacturers , new equipment manufacturers, importers/distributors of ODS and NOU

Impact: The impact expected is the compliance with the 2005 quota.

4.2 Mobile Air Conditioning Programme

Objective: To provide equipment, support and training to the MAC and refrigeration servicing sector and ensure sustainable use of Recovery and recycling equipment

Target Group: 60 MAC service workshops and independent technicians working in MAC service.

Activities: During this tranche the following activities will be achieved:

- Designing the revolving system to collect and re-use contributions.
- Selection of the total group of beneficiaries and selection of the first group of 20 to distribute first sent of equipment.

- Procurement, distribution and monitoring of the MAC equipment for these 20 enterprises.
- Training In Santo Domingo on MAC.
- Training in Santiago on MAC

Impact: The impact expected for the actions accomplished in the period are 0 in 2005 and in 2006 it will depend of the results of the first group of equipment distributed.

4.3 Proposed Activity: Domestic Refrigeration Programme and Complementary training to Custom Officers

Objective: To provide support and training to domestic refrigeration service technicians in order to enhance their capability to provide maintenance and to reduce imports of CFC by encouraging the use of alternative refrigerants.

Target Group: Technicians and workshops that provide service in the domestic refrigeration sub sector.

Activities in 2005:

- Establish incentive system for service technicians to use alternative refrigerants in place.
- Awareness material on alternatives produced and distributed to refrigerant stores.
- Continuation of training to custom officers.
- Additional 10 ODS identifiers distributed and custom training provided to additional 50 custom officers.

Impact: The impact expected is the compliance with the 2005 quota.

4.4 Proposed Activity: Commercial Refrigeration Programme

Objective: To provide equipment, support and training to 50 refrigeration service companies providing maintenance in this sub sector and ensure the proper use of recovery and recycling equipment in the sector.

Target Group: Approximately 60 service workshops will be benefited from this programme.

Activities in 2005:

- Establish incentive system for service technicians to use alternative refrigerants in place.
- First group of servicing technicians trained on conversion of equipment.
- Beneficiaries for this activity selected.
- Bidding and order of equipment done for a first group of 20 workshops.

Impact: Impact for 2005 is the compliance with the quota. Impact for 2006 will depend on the results of the equipment distributed.

4.5 Proposed Activity: Technical Assistance in Solvents

Objective: Prevent the importing and use of ODS solvents and improve industry awareness of need to avoid inadvertent re-use of ODS solvents.

Target Group: Potential users of ODS as solvents, and companies that used ODS as solvents in the past.

Activities in 2005:

- Establish first contact with already identified ex-users and potential users of ODS as solvents in order to understand their situation with regards to applications, inventories of ODS, risks of re-start import and future needs of alternatives.
- Continue information gathering in order to find possible non-previously identified users of ODS as solvents or importers.

Impact: Based on the activities started in 2005, it will be possible to acquire a more reliable understanding of the situation of use of ODS as solvents in the country. Depending on this situation, activities to address identified needs will be implemented during the next years of the plan.

4.6 Proposed Activity: Monitoring Unit

Objective: Formation of a trained and competent staff within the NOU that is fully capable of providing the technical support needed for implementation, as well as organizing and following the schedule of activities, auditing for compliance, and changing priorities when needed in order to achieve committed ODS reductions on schedule and within budget.

Target Group: Refrigeration servicing sector.

Activities in 2005:

- International and national experts recruited.
- Detailed programming set up.
- Monitoring methodology defined and on place.
- Revolving system for the MAC project established.
- Incentives system for the domestic and commercial sectors established.
- Preparation of the annual report.

Impact: Compliance with the 2005 CFC import quota.

5. Government Actions

- Presentation of the Plan to stakeholders.
- Establishment of the Monitoring Unit.
- Review and follow up on the implementation of the quota system in view of the commitments acquired through the plan.
- Supervision of the monitoring unit.
- Quarterly report to UNDP and Annual Progress Report to the Executive Committee.

6. Estimated Budget and Administrative Fees divided by activity (first tranche):

Budget: US\$ 500,000
 Admin. Fees: US\$ 37,500

<i>ACTIVITY</i>	<i>BUDGET</i>	<i>FEES</i>
1 Licensing Programme for 2,000 technicians	US\$ 100,000	US\$ 7,500
2 Mobile Air Conditioning Program	US\$ 50,000	US\$ 3,750
3 Domestic Refrigeration Program and Customs	US\$ 150,000	US\$ 11,250
4 Commercial Refrigeration Program	US\$ 150,000	US\$ 11,250
5 TA-Awareness Program for Solvents – 4 years	US\$ 0	US\$ 0
6 Monitoring Unit	US\$ 50,000	US\$ 3,750
TOTAL	US\$ 500,000	US\$ 37,500

Concerning the impact of the above actions, it has not been distributed by activity as it is expected that the combine effect of the strategy (consisting on promotion of alternatives, training to technicians, additional custom training and monitoring of the licensing/quota system) will ensure the compliance with the 2005 target.